

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 mars 2025

---

CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX, D'INITIATIVE TRANSPARTISANE - (N° 966)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° AS37

présenté par  
Mme Bannier

-----

**ARTICLE 3**

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Dans ces zones, lorsqu'existe une première année du premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique, est étudiée la possibilité d'une proposition de deuxième année. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de pallier le problème que représente le problème des déserts médicaux dans les territoires ruraux, il semble nécessaire de renforcer la formation en médecine sur ces mêmes territoires. Ainsi, des jeunes aspirant à devenir médecins pourront-ils rester étudier dans leurs départements d'origine, et donc potentiellement s'installer ensuite dans ces départements en manque de praticiens. La première année en médecine dans chaque département instaurée par cet article est un premier pas, un succès parfois, qu'il faut prolonger avec une réflexion sur l'instauration d'une deuxième année.